

Conseil Communautaire

Délibération n°2372025

Vendredi 19 décembre 2025 – 15h00



L'an deux mille vingt-cinq et le 19 décembre à 15h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Vérargues, commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de monsieur Jérôme Boisson, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Jacques GRAVEGEAL, Stéphane DALLE, Mmes Catherine MOREL SAVORNIN, Viviane BONFILS, Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, M. Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, MM. Nouredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Patrice SPEZIALE, David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Christophe CALVET, Yves PERSON, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Patrick MARY représenté par Jacques GRAVEGEAL, Mme Paulette GOUGEON représentée par Jérôme BOISSON, Mme Marie PAPAÏX représentée par Laurent GRASSET, Mme Annabelle DALLE représentée par Nouredine BENIATTOU, Mme Corine POLERI représentée par Stéphane ALIBERT, Mme Marie PELLET-LAPORTE représentée par Fabrice FENOY, M. Norbert TINEL représenté par Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par Patrice SPEZIALE, M. Joël INGUIMBERT représenté par Yves QUESADA, Mme Julie CROIN représentée par David COULOMB, M. Francis GARNIER représenté par Viviane BONFILS, M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO, Mme Cécile VASSE représentée par Isabelle DE MONTGOLFIER.

Absents excusés : M. Loïc FATACCIOLI, Mme Karine NADAL, M. Denis DEVRIENDT, Mme Véronique MICHEL, MM. Pascal CHABERT, Michel GALKA, Jean-Pierre BERTHET, Michel CRECHET et Claude REMESY.

Secrétaire de séance : Mme Dominique LONVIS.

Objet : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Monsieur Jean-Jacques Estéban, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines, rappelle que, par délibération en date du 27 juin 2025, le conseil communautaire a approuvé la dernière modification du tableau des effectifs des emplois permanents.

Il est proposé au conseil de modifier à nouveau ce tableau afin de prendre en considération les mouvements de personnel.

Création des grades suivants à temps complet :

- 1 rédacteur territorial
- 2 attachés territoriaux
- 1 adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe
- 1 assistant de conservation des bibliothèques et du patrimoine
- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Création des grades suivants à temps non complet :

- 1 assistant de conservation des bibliothèques et du patrimoine principal 2^{ème} classe à 50%
- 1 adjoint administratif territorial à 50%

Suppression de grades à temps complet après avis favorable du comité social territorial (suite à des avancements de grade ou des mobilités) :

- 1 adjoint technique territorial
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 1 technicien principal de 2^{ème} classe

- 1 ingénieur principal
- 1 animateur principal de 1^{ère} classe
- 1 éducateur de jeunes enfants
- 1 assistant de conservation des bibliothèques et du patrimoine principal 2^{ème} classe
- 1 adjoint du patrimoine

Suppression de grades à temps non complet après avis favorable du comité social territorial (suite à des avancements de grade ou des mobilités) :

- 1 animateur territorial (21h00).

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants 2 abstentions (Mme Julia Plane et M. Claude Chabert) :

APPROUVE la création des postes susmentionnés, selon les conditions statutaires de la fonction publique territoriale,

MODIFIE le tableau des effectifs des emplois permanents,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo
Conseiller Départemental
de l'Hérault



POUR EXTRAIT CONFORME

Dominique LONVIS
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 22/12/25
Publication du

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20251222-2372025-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr